Verdun
Montréal

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT N° RCA24 210002

AVIS est, par la présente donné, que lors de sa séance ordinaire tenue le mardi 12 mars 2024, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté le règlement suivant :

Règlement RCA24 210002

Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

QUE ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, le tout, conformément à la loi.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, le 19 mars 2024.

Stephanie Zhao Liu
Secrétaire d'arrondissement